IR/INA

BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

DECRET N° 2000 -593/PRES promulguant la loi n°031-2000/AN du 07 décembre 2000 portant autorisation de ratification de l'accord de prêt entre le Burkina Faso et le Fonds Africain de Développement (FAD).

LE PRESIDENT DU FASO, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

VU la Constitution ;

VU la lettre n°2000-064/AN/PRES/Conf du 19 décembre 2000 du Président de l'Assemblée Nationale transmettant pour promulgation la loi n°031-2000/AN du 07 décembre 2000 ;

D E C R E T E

ARTICLE 1 : Est promulguée la loi n°031-2000/AN du 07 décembre 2000 portant autorisation de ratification de l'accord de prêt entre le Burkina Faso et le Fonds Africain de Développement (FAD) relatif au projet de développement de l'élevage dans la province du Soum – phase II – conclu le 28 août 2000.

ARTICLE 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel du Faso.

OUAGADOUGOU, le 30 décembre 2000.

Blaise COMPAORE

BURKINA FASO LE PRESIDENT

BURKINA FASO

UNITE-PROGRES-JUSTICE

ASSEMBLEE NATIONALE

IVE REPUBLIQUE
DEUXIEME LEGISLATURE

LOI N°031-2000/AN

PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE PRET ENTRE LE BURKINA FASO ET LE FONDS AFRICAIN DE DEVELOPPEMENT (FAD), RELATIF AU PROJET DE DEVELOPPEMENT DE l'ELEVAGE DANS LA PROVINCE DU SOUM - PHASE II

L'ASSEMBLEE NATIONALE

VU la Constitution ;
VU la Résolution n°001/97/AN du 07 juin 1997, portant validation du mandat des députés ;

a délibéré en sa séance du 07 décembre 2000
et adopté la loi dont la teneur suit :

Article 1 : Le Gouvernement du Burkina Faso est autorisé à ratifier l'accord de prêt entre le Burkina Faso et le Fonds Africain de Développement (FAD), relatif au projet de développement de l'élevage dans la Province du Soum - phase II, conclu le 28 août 2000.

Article 2 : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique
à Ouagadougou, le 07 décembre 2000

Le Secrétaire de séance

Rasmané GANEMTORE

P. le Président
de l'Assemblée nationale
le Troisième Vice-Président

BURKINA FASO
Le Président de l'Assemblée Nationale

Mahama SAWADOGO